

ASSEMBLÉE NATIONALE

DON DE CONGÉS PAYÉS MEMBRES SECTEUR MÉDICO-SOCIAL - (N° 2978)

AMENDEMENT

N ° AS7

présenté par

Mme Provendier, M. Borowczyk, M. Damaisin, M. Haury, M. Kerlogot, Mme Mirallès,
Mme Morlighem, Mme Sarles et M. Venteau

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.